

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

Ce numéro comporte deux séances. La troisième séance est encartée entre les pages 2592 et 2593

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e SÉANCE

Séance du mercredi 7 octobre 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. **Rappel au règlement** (p. 2587).
Mme Hélène Luc, M. le président.
Rejet d'une demande de suspension de séance.
2. **Election des vice-présidents et des questeurs du Sénat** (p. 2587).
Suspension et reprise de la séance (p. 2588)
M. le président.
Suspension et reprise de la séance (p. 2588)
3. **Nomination des secrétaires du Sénat** (p. 2588).
Suspension et reprise de la séance (p. 2588)
M. le président.
4. **Procès-verbaux** (p. 2589).
5. **Candidatures aux commissions** (p. 2589).
Suspension et reprise de la séance (p. 2589)
6. **Nomination des membres des commissions** (p. 2589).
7. **Convocation des commissions** (p. 2590).
8. **Contestations de l'élection de sénateurs** (p. 2590).
9. **Transmission d'un projet de loi** (p. 2590).
10. **Ordre du jour** (p. 2590).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à dix heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme Hélène Luc. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 3 du règlement de la Haute Assemblée.

Le Sénat va procéder, dans un instant, à un acte important : l'élection de ses vice-présidents et de ses questeurs.

Rappelez-vous, mes chers collègues, que, le 18 décembre dernier, lors d'un débat relatif à son règlement, le Sénat a porté de quatre à six le nombre des vice-présidents.

L'objet essentiel de cette modification n'a alors échappé à personne : il s'agissait de faire respecter le pluralisme au sein de la Haute Assemblée et de permettre une juste répartition des postes de vice-président entre les six groupes.

Or, nous venons d'apprendre que la majorité de droite du Sénat souhaitait obtenir cinq postes de vice-président, écartant de ce fait la candidature de notre ami Charles Lederman.

Mes chers collègues, je tiens, à quelques instants du vote, à placer chacun d'entre vous devant ses responsabilités.

Cette volonté d'exclure le groupe des sénateurs communistes et apparenté ne peut correspondre au souhait de M. René Monory d'être un président d'ouverture pour un Sénat moderne ; elle contredirait immédiatement, dans les faits, l'affirmation du président du Sénat et ne serait pas de bon augure pour la nouvelle mandature.

Les groupes de la majorité sénatoriale, en votant pour une répartition pluraliste des postes de vice-président, peuvent pourtant contribuer d'une manière significative à la réalisation de ce souhait.

Comment accepter que, dans une assemblée démocratique, le groupe communiste soit le seul à ne disposer ni d'un vice-président ni d'un questeur ?

C'est pourquoi je tiens dès à présent à affirmer que, si cet ostracisme à l'égard de leur groupe se confirmait, les sénateurs communistes et apparenté ne participeraient pas à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Le vote va intervenir et la majorité sénatoriale peut encore modifier ses choix. C'est pourquoi, monsieur le président, je vous demande une suspension de séance d'une demi-heure (*Protestations sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste*) afin que les présidents de groupe puissent se réunir. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Madame Luc, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

Je trouve quelque peu surprenant que vous préjugiez le vote de vos collègues : M. Charles Lederman est inscrit sur la liste des candidats à un poste de vice-président. Vos propos pourraient presque laisser croire que vous renoncez à son élection !

Mme Hélène Luc. Il y a sept candidats pour six postes à pourvoir, monsieur le président. Je sais ce qui se prépare ! (*Sourires.*)

M. Guy Herment. C'est la démocratie !

M. le président. Madame Luc, vous avez demandé une suspension de séance ; je crains que, si nous commençons ainsi la séance, nos travaux ne progressent guère.

Je consulte néanmoins le Sénat sur cette demande.

(*La demande de suspension n'est pas adoptée.*)

2

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES QUESTEURS DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins à la tribune pour l'élection des six vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 7, du règlement, ces élections auront lieu au scrutin secret, par scrutins séparés et par bulletins plurinominaux. Il sera procédé simultanément à ces deux scrutins.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour, au troisième tour, la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Il va être procédé au tirage au sort de huit scrutateurs titulaires et de quatre scrutateurs suppléants, qui se répartiront en quatre tables pour opérer le dépouillement des scrutins.

Sont désignés :

Scrutateurs titulaires : MM. Henri Le Breton, Bernard Pelларin, Jean Madelain, Jacques Machet, Michel Crucis, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Marc Lauriol et Joseph Caupert.

Scrutateurs suppléants : MM. Roger Rigaudière, André Boyer, Mme Françoise Seligmann et M. Bernard Guyomard.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues ; seront tout d'abord appelés ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort ; il sera ensuite procédé à un nouvel appel des sénateurs qui n'auront pas répondu au premier appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre N.*)

M. le président. Je rappelle que les bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues dans la salle des conférences et qu'ils ne doivent pas comporter plus de six noms pour les vice-présidents et plus de trois noms pour les questeurs, sous peine de nullité.

Les scrutins pour l'élection des six vice-présidents et des trois questeurs du Sénat sont ouverts.

Ils seront clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.
(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Le premier appel nominal est terminé. Il va être procédé au nouvel appel.
(Le nouvel appel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Les scrutins sont clos.

J'invite les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des scrutins.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

(La séance, suspendue à onze heures vingt, est reprise à douze heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des six vice-présidents du Sénat :

Nombre de votants	312
Bulletins blancs ou nuls	7
Nombre des suffrages exprimés	305
Majorité absolue des suffrages exprimés	153

Ont obtenu :

M. Jean Chamant : 264 voix. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste et du RDE.*)

M. Jean Faure : 226 voix. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt : 223 voix. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées de l'UREI, du RPR, de l'union centriste et du RDE.*)

M. Roger Chinaud : 206 voix. (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR, de l'union centriste et du RDE. - M. Bialski applaudit également.*)

M. Etienne Dailly : 190 voix. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Yves Guéna : 179 voix. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste et du RDE.*)

M. Charles Lederman : 96 voix. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Robert Vizet. Les craintes de Mme Luc étaient bien fondées !

Mme Hélène Luc. Au nom du pluralisme, la droite sénatoriale accapare tous les postes de vice-président !

M. le président. Ont obtenu, n'étant pas candidats :

M. Pierre-Christian Taittinger : 12 voix.

M. Jean François-Poncet : 6 voix.

M. Maurice Blin : 1 voix.

M. Charles Pasqua : 1 voix.

M. Christian Poncelet : 1 voix.

Mme Hélène Luc : 1 voix. (*Exclamations sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

Un sénateur du RPR. Vous voyez, madame !

M. le président. MM. Jean Chamant, Jean Faure, Michel Dreyfus-Schmidt, Roger Chinaud, Etienne Dailly et Yves Guéna ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste et du RDE, ainsi que sur les travées socialistes.*)

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des trois questeurs du Sénat :

Nombre de votants	312
Bulletins blancs ou nuls	20
Nombre des suffrages exprimés	292
Majorité absolue des suffrages exprimés	147

Ont obtenu :

M. Jacques Bialski : 230 voix. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste et du RDE.*)

M. Claude Estier. Bravo !

M. le président. M. Lucien Neuwirth : 224 voix. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste et du RDE.*)

M. Serge Mathieu : 209 voix. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'UREI, du RPR et du RDE, ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. Robert Vizet : 63 voix. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Mme Hélène Luc. Bravo !

M. le président. Ont obtenu, n'étant pas candidats :

M. Pierre-Christian Taittinger : 2 voix.

M. Jacques Mossion : 2 voix.

MM. Jacques Bialski, Lucien Neuwirth et Serge Mathieu ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je les proclame questeurs du Sénat.

Nous allons maintenant suspendre la séance afin de permettre aux présidents des groupes et au délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe de se réunir pour établir la liste des candidats aux fonctions de secrétaire selon la représentation proportionnelle des groupes.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures quinze, est reprise à douze heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

3

NOMINATION DES SECRÉTAIRES DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour de la présente séance comporte la nomination des douze secrétaires du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 9 et suivants, du règlement, la liste des candidats aux fonctions de secrétaire a été établie par les présidents des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe selon la représentation proportionnelle des groupes et compte tenu de la représentation acquise aux groupes aux autres postes du bureau.

Cette liste est affichée. Elle sera ratifiée par le Sénat à l'expiration du délai d'affichage s'il n'y a pas d'opposition pour inapplication de la représentation proportionnelle, et les noms des candidats nommés seront proclamés en séance publique.

Conformément à la décision antérieurement prise par le Sénat, la séance va maintenant être suspendue.

Elle sera reprise à quinze heures pour la nomination des douze secrétaires du Sénat.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à quinze heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Je rappelle que l'ordre du jour appelle la nomination des douze secrétaires du Sénat.

La liste des candidats, établie par les présidents des groupes, a été affichée.

Je n'ai été saisi, pendant le délai d'affichage prévu par l'article 3, alinéa 10, du règlement, d'aucune opposition à cette liste.

Dans ces conditions, la liste est ratifiée, et je proclame secrétaires du Sénat :

MM. Philippe Adnot, François Autain, Emmanuel Hamel, Roger Husson, Gérard Larcher, François Lesein, Daniel Millaud, Jacques Mossion, Henri de Raincourt, André Rouvière, André Vallet et Robert Vizet.

Tous les membres du bureau ayant été désignés, je déclare, en application de l'article 4 du règlement, le Sénat constitué.

Communication en sera donnée à M. Président de la République, à M. Premier ministre et à M. président de l'Assemblée nationale.

Je prie MM. les secrétaires qui viennent d'être nommés de bien vouloir prendre place au bureau. (MM. les secrétaires prennent place au bureau.)

4

PROCÈS-VERBAUX

M. le président. Le bureau du Sénat étant constitué, il est possible de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 1992, dernier jour de la session précédente, et de celui de la séance du 2 octobre, date d'ouverture de la présente session.

Il n'y a pas d'observation ?...

Les procès-verbaux sont adoptés.

5

CANDIDATURES AUX COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour de la présente séance comporte également la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément au calendrier précédemment arrêté par le Sénat, les listes nominatives des candidats devront être remises avant dix-sept heures au service des commissions.

Ces listes seront affichées à dix-neuf heures et la nomination pourra intervenir à vingt heures.

La séance sera donc reprise à vingt heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinq, est reprise à vingt heures.)

M. le président. La séance est reprise.

6

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément à l'article 8 du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe a été affichée à dix-neuf heures.

Cette liste n'a fait l'objet d'aucune opposition pendant le délai réglementaire.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame membres :

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

MM. Maurice Arreckx, François Autain, Honoré Baillet, Jean Bernadaux, Jean Bernard, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jean-Pierre Blanc, James Bordas, Joël Bourdin, Jean-Pierre Camoin, Jacques Carat, Jean-Louis Carrère, Robert Castaing, Roger Chinaud, Gérard Delfau, André Diligent, Alain Dufaut, Ambroise Dupont, André Egu, Claude Fuzier, Alain Gérard, Daniel Goulet, Adrien Gouteyron, Jean-Paul Hugot, Pierre Jeambrun, Pierre Laffitte, Dominique Leclerc, Jacques Legendre, Guy Lemaire, François Lesein, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malécot, André Maman, Michel Miroudot, Philippe Nachbar, Sosefo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Robert Piat, Guy Poirieux, Roger Quillot, Ivan Renar, Philippe Richert, Claude Saunier, Pierre Schiélé, Maurice Schumann, Mme Françoise Seligmann, MM. René-Pierre Signé, Pierre Vallon, Albert Vecten, André Vezinhet et Marcel Vidal.

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

MM. Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, Gérard César, William Chervy, Francisque Collomb, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Jean Delaneau, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Jean-Paul Emin, André Fosset, Philippe François, Jean François-Poncet, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginésy, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Robert Laccournet, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, René Marquès, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Minetti, Gérard Miquel, Louis Moinard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Henri Revol, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet et Fernand Tardy.

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

MM. François Abadie, Michel d'Aillières, Michel Alloncle, Jean-Luc Bécart, Mme Monique Ben Guiga, MM. Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Yvon Bourges, André Boyer, Mme Paulette Brisepierre, MM. Michel Caldaguès, Paul Caron, Jean-Paul Chambriard, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, Hubert Durand-Chastel, Claude Estier, Jean Garcia, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Genton, Jacques Golliet, Yves Guéna, Bernard Guyomard, Jacques Habert, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Paul d'Ornano, Guy Penne, Alain Poher, Michel Poniatowski, André Rouvière, Jean Simonin, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Serge Vinçon et Albert Voilquin.

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

MM. Louis Althapé, José Balareello, Gilbert Baumet, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Henri Belcour, Jacques Bialski, Jacques Bimbenet, Paul Blanc, Marc Bœuf, André Bohl, Eric Boyer, Louis Boyer, Louis Brives, Jean-Pierre Cantegrit, Jean Chérioux, Jean-Paul Delevoye, François Delga, Mme Michelle Demessine, M. Charles Descours, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, MM. Jean Dumont, Léon Fatous, Jean Faure, Jean-Pierre Fourcade, Alfred Foy, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Roland Huguet, Claude Huriet, André Jourdain, Philippe Labeyrie, Henri Le Breton, Marcel Lesbros, Roger Lise, Simon Loueckhote, François Louisy, Pierre Louvot, Jacques Machel, Jean Madelain, Philippe Marini, Charles Metzinger, Mme Héléne Missoffe, MM. Georges Mouly, Louis Philibert, Guy Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Gérard Roujas, Bernard Seillier, Franck Sérusclat, Louis Souvet, Pierre-Christian Taittinger, Martial Taugourdeau et Alain Vasselle.

DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUD- GÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

MM. Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Jean Cluzel, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM. Paul Girod, Henri Goetschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Geoffroy de Montalembert, Michel Moreigne, Jacques Mossion, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, Louis Perrein, Christian Poncelet, René Régnauld, Roger Romani, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Trégouët, François Trucy, Jacques Valade et Robert Vizet.

DE LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MM. Guy Allouche, Alphonse Arzel, Germain Authié, Jacques Bérard, Pierre Biarnès, Christian Bonnet, Didier Borotra, Philippe de Bourgoing, Raymond Bouvier, Camille Cabana, Guy Cabanel, Jean Chamant, Marcel Charmant, Raymond Courrière, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly, Luc Dejoie, Michel Dreyfus-Schmidt, Pierre Fauchon, François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Paul Graziani, Hubert Haenel, Daniel Hoeffel, Charles Jolibois, Pierre Lagourgue, Lucien Lanier, Jacques Larché, Bernard Laurent, René-Georges Laurin, Charles Lederman, Paul Masson, Daniel Millaud, Lucien Neuwirth, Charles Ornano, Georges Othily, Robert Pagès, Claude Pradille, Michel Rufin, Jean-Pierre Tizon, Georges Treille, Alex Türk et André Vallet.

DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

MM. Georges Berchet, Jean Chérioux, Luc Dejoie, Gérard Delfau, Rémi Herment, Tony Larue, Philippe Marini, Pierre Schiélé et Albert Voilquin.

7

CONVOCATION DES COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 13 du règlement, les commissions permanentes sont convoquées pour leur constitution le jeudi 8 octobre 1992, dans l'ordre et selon l'horaire suivants :

- commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation : à neuf heures trente, salle n° 131 ;
- commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : à dix heures, salle n° 207 ;
- commission des affaires économiques et du Plan : à dix heures trente, salle n° 263 ;
- commission des affaires sociales : à onze heures, salle n° 213 ;
- commission des affaires culturelles : à onze heures trente, salle n° 261 ;
- commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : à douze heures, salle n° 216.

Par ailleurs, la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est convoquée pour se constituer le jeudi 8 octobre 1992, à douze heures trente, salle n° 207.

8

CONTESTATIONS DE L'ÉLECTION DE SÉNATEURS

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai été informé que le Conseil constitutionnel a été saisi :

- d'une requête enregistrée le 5 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de l'Oise ;
- d'une requête enregistrée le 5 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Moselle ;
- de trois requêtes enregistrées le 6 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le territoire de Nouvelle-Calédonie ;
- d'une requête enregistrée le 6 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Réunion ;
- d'une requête enregistrée le 6 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

Acte est donné de ces communications.

9

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif aux délais de paiement entre les entreprises.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. En accord avec M. le ministre des relations avec le Parlement, la conférence des présidents aura lieu demain à quinze heures, au lieu de seize heures, et la séance publique à seize heures, au lieu de dix-sept heures.

L'ordre des travaux du Sénat pour demain, jeudi 8 octobre 1992, est, en conséquence, fixé comme suit :

A partir de neuf heures trente :

Constitution des bureaux des commissions.

A quinze heures :

Conférence des présidents.

A seize heures :

Séance publique : fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
DOMINIQUE PLANCHON*

COMPOSITION DU SÉNAT

Listes des membres des groupes remises à la présidence du Sénat le mardi 6 octobre 1992, en application des articles 5 et 6 du règlement

GRUPE COMMUNISTE

(14 membres)

Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Robert Vizet.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement

(1 membre)

M. Henri Bangou.

*La présidente du groupe,
HÉLÈNE LUC*

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE

(58 membres)

MM. Jean Arthuis, Alphonse Arzel, René Ballayer, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jean Bernadaux, Daniel Bernardet, François Blaizot, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Didier Borotra, Raymond Bouvier, Paul Caron, Louis de Catuelan, Jean Cluzel, André Diligent, Pierre Fauchon, Jean Faure, André Fosset, Jacques Genton, Henri Gotschy, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Marcel Henry, Rémi Herment, Daniel Hoeffel, Jean Huchon, Claude Huriet, Louis Jung, Pierre Lacour, Pierre Lagourgue, Bernard Laurent, Henri Le Breton, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Marcel Lesbros, Roger Lise, Jacques Machet, Jean Madelain, Kléber Malécot, René Marqués, François Mathieu, Louis Mercier, Daniel Millaud, Louis Moinard, René Monory, Jacques Mossion, Robert Piat, Alain Poher, Jean Pourchet, Philippe Richert, Guy Robert, Pierre Schiélé, Michel Souplet, Pierre Vallon, Albert Vecten, Xavier de Villepin.

*Rattachés administrativement aux termes de l'article 6
du règlement du Sénat*

(8 membres)

MM. Claude Belot, Jean-Pierre Cantegrit, Francisque Colomb, Marcel Daunay, André Egu, Alain Lambert, Bernard Pelarin, Georges Treille.

Le président du groupe,
DANIEL HOEFFEL

GROUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS
ET DES INDÉPENDANTS

(47 membres)

MM. Michel d'Aillières, Maurice Arreckx, José Balarello, Bernard Barbier, André Bettencourt, Christian Bonnet, James Bordas, Joël Bourdin, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Joseph Caupert, Jean-Paul Chambriard, Roger Chinaud, Jean Clouet, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Pierre Croze, Michel Crucis, Jean Delaneau, Jean Dumont, Ambroise Dupont, Jean-Paul Emin, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Claude Gaudin, Jean-Marie Girault, Mme Anne Heinis, MM. Charles Jolibois, Jacques Larché, Pierre Louvot, Roland du Luart, Marcel Lucotte, Serge Mathieu, Michel Miroudot, Philippe Nachbar, Jean Pépin, Guy Poirieux, Michel Poniatowski, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Henri Revol, Bernard Seillier, Pierre-Christian Taittinger, Jean-Pierre Tizon, Henri Torre, François Trucy, Albert Voilquin.

Le président du groupe,
MARCEL LUCOTTE

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE
ET EUROPÉEN

(21 membres)

MM. François Abadie, Gilbert Baumet, Georges Berchet, Jacques Bimbenet, André Boyer, Louis Brives, Ernest Cartigny, Henri Collard, Yvon Collin, Etienne Dailly, Jean François-Poncet, François Giacobbi, Paul Girod, Pierre Jeambrun, Pierre Laffitte, Max Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, François Lesein, Georges Mouly, Jean Roger, Raymond Soucaret.

*Rattachés administrativement aux termes de l'article 6
du règlement*

(2 membres)

MM. Guy Cabanel, Jean-Marie Rausch.

Le président du groupe,
ERNEST CARTIGNY

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(86 membres)

MM. Michel Alloncle, Louis Althape, Honoré Baillet, Henri Belcour, Jacques Bérard, Jean Bernard, Roger Besse, Paul Blanc, Yvon Bourges, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brise-pierre, MM. Camille Cabana, Michel Caldaguès, Robert Calmejane, Jean-Pierre Camoin, Auguste Cazalet, Jean Chamant, Jacques Chaumont, Jean Chérioux, Maurice Couve de Murville, Charles de Cuttoli, Luc Dejoie, Jean-Paul Delevoye, Jacques Delong, Charles Descours, Michel Doublet, Alain Dufaut, Pierre Dumas, Philippe François, Philippe de Gaulle, Alain Gérard, François Gerbaud, Charles Ginesy, Daniel Goulet, Adrien Gouteyron, Paul Graziani, Georges Gruillot, Yves Guéna, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Bernard Hugo, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, André Jarrot, André Jourdain, Christian de La Malène, Gérard Larcher, René-Georges Laurin, Marc Lauriol, Dominique Leclerc, Jacques Legendre, Jean-François Le Grand, Guy Lemaire, Maurice Lombard, Simon Loueckhote, Philippe Marini, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Jacques de Menou, Mme Hélène Missoffe, MM. Geoffroy de Montalembert, Paul Moreau, Lucien Neuwirth, Paul d'Ornano, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Soséfo Makapé Papiilio, Charles Pasqua, Alain Pluchet, Christian Poncelet, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Josselin de Rohan, Roger Romani, Michel Rufin, Maurice Schumann, Jean Simonin, Jacques Sourdille, Louis Souvet, Martial Taugourdeau, René Trégouët, Jacques Valade, Alain Vasselle, Serge Vinçon.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement

(4 membres)

MM. Eric Boyer, Gérard César, Désiré Debavelaere, Lucien Lanier.

Le président du groupe,
CHARLES PASQUA

GROUPE SOCIALISTE

(65 membres)

MM. Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Jacques Bellanger, Mmes Monique Ben Guiga, Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roland Bernard, Jean Besson, Jacques Bialski, Pierre Biarnes, Marc Bœuf, Marcel Bony, Jacques Carat, Jean-Louis Carrère, Robert Castaing, Michel Charasse, Marcel Charmant, William Chervy, Claude Cornac, Raymond Courrière, Roland Courteau, Gérard Delfau, Jean-Pierre Demerliat, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, M. Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Claude Estier, Léon Fatous, Claude Fuzier, Aubert Garcia, Gérard Gaud, Roland Huguet, Philippe Labeyrie, Tony Larue, Robert Laucournet, Paul Loridant, François Louisy, Philippe Madrelle, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Charles Metzinger, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Guy Penne, Daniel Percheron, Louis Perrein, Jean Peyrafitte, Louis Philibert, Claude Pradille, Roger Quilliot, Paul Raoul, René Régnault, Gérard Roujas, André Rouvière, Claude Saunier, Mme Françoise Seligmann, MM. Michel Sergeant, Franck Sérusclat, René-Pierre Signé, Fernand Tardy, André Vezinhet, Marcel Vidal.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement

(1 membre)

M. Rodolphe Désiré.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement

(4 membres)

MM. Georges Othily, Jacques Rocca Serra, André Vallet, Robert Vigouroux.

Le président du groupe,
CLAUDE ESTIER

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE

(10 membres)

MM. Philippe Adnot, François Delga, Hubert Durand-Chastel, Alfred Foy, Jean Grandon, Jacques Habert, André Maman, Charles Ornano, Albert Pen, Alex Türk.

Le délégué,
JACQUES HABERT

*Déclarations politiques remises à la présidence du Sénat le
mardi 6 octobre 1992 en application de l'article 5 du
règlement*

GROUPE COMMUNISTE ET APPARENTÉ

Les sénateurs communistes et apparentés agissent pour la défense des intérêts des travailleurs, des populations qui souffrent des effets de la grave crise économique et sociale qui s'accroît en France métropolitaine et dans les DOM-TOM depuis des décennies.

Ils travaillent à l'ouverture de perspectives nouvelles pour leur peuple, génératrices d'un changement de politique enfin conforme aux intérêts populaires et nationaux.

Les infirmières, les étudiants et lycéens, leurs professeurs, les salariés, agriculteurs et tant d'autres, ont pu compter sur eux pour les soutenir dans leurs luttes comme les populations des DOM-TOM qui subissent de plein fouet les conséquences de la dégradation de la situation économique du pays.

Les sénateurs communistes et apparentés renouvellent ces interventions en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, du développement harmonieux des régions, départements et territoires.

Ils préconisent la revalorisation des retraites et pensions et des allocations familiales.

Ils interviendront sur la nécessaire égalité devant le droit à la santé, à l'éducation, à la formation, au logement et à la culture.

La France trouvera les moyens de ce changement de politique dans une nouvelle répartition des richesses. Les sénateurs communistes proposent de s'attaquer ainsi aux privilèges des grandes fortunes et des spéculateurs de la finance.

Par ailleurs, l'action des sénateurs communistes et apparentés portera notamment sur les grands axes suivants :

- défense du potentiel et des atouts économiques, scientifiques et culturels ;
- démocratisation de l'Etat, de la société et en particulier à l'entreprise ;
- préservation et extension des droits et libertés, notamment du droit de grève, des libertés syndicales, de l'égalité réelle entre hommes et femmes ;
- lutte déterminée contre toute discrimination et ségrégation ;
- instauration d'un pluralisme réel dans les médias audiovisuels.

Les sénateurs communistes et apparentés agissent pour que la France rompe avec les politiques néocolonialistes et œuvrent au respect des droits de l'homme partout où ils sont violés.

Ils exigent les conditions du développement économique, social, culturel et démocratique des peuples des DOM-TOM, afin de lutter contre les disparités, inégalités, qui marquent ces départements et territoires.

Ils agissent pour que chacun de ces départements et territoires soient dotés d'une assemblée unique aux pouvoirs réels de décisions avec des moyens financiers correspondants. Ces pouvoirs doivent être étendus à des prérogatives particulières pour discuter avec la CEE.

Les sénateurs communistes et apparentés agissent de manière déterminée pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, pour des coopérations européennes et la conclusion d'accords internationaux dans le domaine de l'écologie, de la prévention et de la sécurité, de la lutte et de l'organisation de la solidarité contre les catastrophes et fléaux naturels.

Ils préconiseront l'application stricte et le renforcement des lois en matière de sécurité et d'information concernant les installations, le transport, le stockage et le traitement des déchets pour les produits toxiques et dangereux.

Les sénateurs communistes et apparentés continueront leur action pour une France active en faveur de la paix et du désarmement, pour une coopération mutuellement avantageuse entre les peuples du monde.

Ils développeront leur action pour une Europe de la justice sociale, de la liberté et de la paix qui ne trouve pas son expression dans le traité de Maastricht dont l'axe essentiel est la construction d'une Europe financière où les peuples ne trouvent pas place.

Les sénateurs communistes et apparentés fidèles à l'histoire de leur groupe qui a agi sans défaillance à travers les années pour les droits de l'homme et l'indépendance des peuples, notamment par les luttes contre l'oppression coloniale et son engagement dans la résistance contre la fascisme et le nazisme, ne cesseront de se dresser contre le danger que représente pour la République une extrême droite fascisante, raciste et antisémite.

Les sénateurs communistes et apparentés sont attachés à l'indépendance des partis à l'égard du pouvoir de l'argent et au principe de la représentation proportionnelle.

Ils se prononcent contre toute violation du suffrage universel que constitue en particulier le mode de scrutin sénatorial actuel, qui n'assure pas une juste représentation de chaque formation politique.

Ils estiment qu'il n'est pas possible de moderniser réellement le Sénat sans démocratiser l'élection sénatoriale.

Ils déplorent la sous-représentation des femmes dans la Haute Assemblée en notant que sur seize femmes sénateurs, six siègent dans leur groupe.

Force est de constater que les gouvernements successifs ont considérablement abaissé le rôle et les pouvoirs du Parlement, transforme en chambre d'enregistrement de la volonté du pouvoir exécutif, voire de ratification des textes communautaires élaborés à Bruxelles.

C'est pourquoi les sénateurs communistes et apparentés tiennent à réaffirmer leur attachement au pluralisme et à une profonde démocratisation des institutions qui doit donner au

Parlement les moyens de décider de la politique de la France, d'élaborer la loi, et de contrôler l'action du Gouvernement.

Signée de : Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Frayssé-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Robert Vizet, Henri Bangou.

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE

Le pacte social qui constitue le fondement de notre pays se voit aujourd'hui menacé par quatre risques de rupture.

Risque de rupture des institutions, victimes du dysfonctionnement croissant des instruments du pouvoir d'Etat. La situation préoccupante dans les domaines de la sécurité, de la justice, des prisons, de l'éducation ou encore de la défense est significative à cet égard.

Rupture également entre « Paris et le désert français », mais plus généralement entre les grandes agglomérations et le monde rural. Les résultats du référendum sur l'Union européenne sont là pour nous rappeler que cette France historique se sent plus que jamais exclue et victime de la modernisation de notre pays.

Menace de rupture entre la logique d'Etat, d'une part, qui vise à maintenir la solidarité au sein de la nation mais pénalisant fiscalement les salaires comme la production, et la logique d'entreprise, d'autre part, tendant à déplacer ces activités créatrices de richesses dans les pays où les coûts sont plus faibles. Une réforme profonde de la fiscalité est donc un préalable au redémarrage d'une croissance génératrice d'emplois.

S'ajoute enfin un risque de rupture en matière de relations internationales : la France est confrontée tant aux nouvelles menaces qui s'accumulent au Sud qu'aux difficultés de la construction européenne.

Dans ce contexte de crise grave, le groupe de l'union centriste se concentrera, au sein du Sénat, sur sa fonction législative, mais aussi et surtout à la restauration de la puissance publique dans son autorité comme dans ses prérogatives en prenant une part active dans le contrôle de l'action du Gouvernement.

N'ayant cessé de s'intéresser à l'outre-mer, il souhaite que les défis des différents ordres (croissance démographique, chômage, situation sanitaire, etc.) trouvent des solutions par le développement des économies locales dans le cadre de la construction européenne.

A cet égard, pour ce qui concerne plus précisément l'association des T.O.M. des collectivités territoriales, il souhaite que leurs conditions de l'association à la Communauté soient conduites en étroite liaison avec leurs élus.

Signée de : MM. Jean Arthuis, Alphonse Arzel, René Ballayer, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jean Bernadaux, Daniel Bernardet, François Blaizot, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Didier Borotra, Raymond Bouvier, Paul Caron, Louis de Catuelan, Jean Cluzel, André Diligent, Pierre Fauchon, Jean Faure, André Fosset, Jacques Genton, Henri Goetschy, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Marcel Henry, Rémi Herment, Daniel Hoeffel, Jean Huchon, Claude Huriet, Louis Jung, Pierre Lacour, Pierre Lagourgue, Bernard Laurent, Henri Le Breton, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Marcel Lesbros, Roger Lise, Jacques Machet, Jean Madelain, Kléber Malécot, René Marqués, François Mathieu, Louis Mercier, Daniel Millaud, Louis Moinard, René Monory, Jacques Mosson, Robert Piat, Alain Poher, Jean Pourchet, Philippe Richert, Guy Robert, Pierre Schiélé, Michel Souplet, Pierre Vallon, Albert Vecten, Xavier de Villepin.

GRUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS ET DES INDÉPENDANTS

Le groupe de l'union des républicains et des indépendants, fidèle à ses engagements, confirme les objectifs prioritaires auxquels il est attaché :

- la défense des libertés publiques, individuelles et collectives, préoccupation première de toute action politique ;
- une réforme de l'enseignement, pour une meilleure formation des hommes et une véritable éducation des citoyens, dans le respect de la liberté de conscience et de l'égalité des chances et dans la recherche d'une plus grande adéquation entre les filières de formation et la vie économique nationale et locale ;

- la défense des libertés locales et des compétences décentralisées ; les moyens modernes de financement pour permettre aux collectivités territoriales d'assumer leurs nouvelles responsabilités ;
- la contribution sans ambiguïté à une politique résolue et pragmatique tendant à assurer, face notamment au terrorisme, la sécurité des personnes et des biens, ce qui constitue l'une des tâches fondamentales d'un Etat démocratique ;
- le redressement de l'économie, dans un esprit de liberté et de responsabilité, afin de placer à nouveau la France à la tête des pays industrialisés : le développement d'une économie de marché, fondée sur des entreprises libres, dynamiques et modernes, doit conduire à lutter contre toute reconquête de l'Etat. Seule l'application de ces principes permettra de remédier aux déséquilibres structurels persistants : chômage, commerce extérieur, tout en s'assurant des moyens du progrès social ;
- la poursuite des efforts nécessaires au maintien et au renforcement d'une défense nationale autonome, assurant l'indépendance de la France dans le respect de ses alliances ;
- la consolidation indispensable de la Communauté européenne à la fois aux plans politique, économique et social poursuivant l'union européenne initiée par le traité, signé à Maastricht le 7 février 1992, et ratifié par le peuple français le 20 septembre 1992, dans l'attachement aux institutions démocratiques et l'ouverture aux pays de l'Est européen. Elle appelle une participation active du Sénat à l'élaboration des décisions communautaires, consacrée par la révision constitutionnelle ;
- une politique sociale novatrice et réaliste, notamment en matière d'emploi et de prévoyance, fondée sur la responsabilité et la solidarité ;
- la poursuite de la modernisation de l'agriculture française conditionne sa compétitivité ainsi que le niveau de revenu des agriculteurs. Elle implique au premier chef une révision de la politique agricole commune par le renforcement de la préférence communautaire, seule garantie d'une négociation ferme dans le cadre du GATT ;
- l'élaboration d'une politique harmonieuse d'aménagement du territoire, prenant en compte le nécessaire développement de l'espace rural ;
- l'intégration dans toutes les politiques publiques d'une véritable politique de l'environnement.

Le groupe de l'union des républicains et des indépendants réaffirme sa volonté de servir une politique de redressement fondée sur l'efficacité libérale, la justice et le progrès social qui redonne à la France confiance tant en elle-même qu'en l'avenir.

Signée de : MM. Michel d'Aillières, Maurice Arreckx, José Balareello, Bernard Barbier, André Bettencourt, Christian Bonnet, James Bordas, Joël Bourdin, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Joseph Caupert, Jean-Paul Chambriard, Roger Chinaud, Jean Clouet, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Pierre Croze, Michel Crucis, Jean Delaneau, Jean Dumont, Ambroise Dupont, Jean-Paul Emin, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Claude Gaudin, Jean-Marie Girault, Mme Anne Heinis, MM. Charles Jolibois, Jacques Larché, Pierre Louvot, Roland du Luart, Marcel Lucotte, Serge Mathieu, Michel Miroudot, Philippe Nachbar, Jean Pépin, Guy Poirieux, Michel Poniatowski, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Henri Revol, Bernard Seillier, Pierre-Christian Taittinger, Jean-Pierre Tizon, Henri Torre, François Trucy, Albert Voilquin.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET EUROPÉEN

Fondé voici plus de cent ans, héritier des grandes traditions républicaines, hostile à tout dogmatisme, notre groupe a pour règle d'assurer à tous ses membres une totale liberté d'expression, de décision et de vote.

Il entend que l'esprit de tolérance et de compréhension préside à toutes ses délibérations, ce qui n'exclut pas, le cas échéant, des prises de position d'une grande fermeté à titre individuel ou collectif.

Ses membres se retrouvent sur des choix essentiels.

Ils affirment, dans le respect de l'efficacité républicaine, leur attachement à l'Etat de droit, aux libertés publiques et aux droits de l'homme.

Sur le plan des institutions, ils confirment leur volonté d'assurer un respect rigoureux de la Constitution, préservant les droits du Parlement, et notamment du Sénat qui représente, au terme de la Constitution, les collectivités locales.

Réservés à l'égard des idéologies, ils croient à la valeur de la politique qu'ils ne réduisent pas aux seuls impératifs de gestion. A un moment où celle-ci connaît un certain discrédit et où les clivages traditionnels sont remis en cause, ils se sentent dépositaires d'une volonté, d'une responsabilité et d'une légitimité qui les conduisent à s'engager au service de leurs concitoyens :

- pour poursuivre la construction de l'Europe, dans le sens d'une démocratisation accrue des institutions communautaires ;
- pour moderniser un Etat décentralisé, qui doit être plus efficace dans la gestion de ses finances et dans son rôle de régulateur d'une société en proie au doute et aux tensions ;
- pour réformer notre système d'enseignement et le rendre propre à assurer à notre démocratie un avenir conforme aux idéaux qui l'ont fait naître ;
- pour protéger l'environnement en tenant compte des besoins propres à l'homme dans le développement économique et social, ces deux notions étant complémentaires.

Composé d'hommes venus d'horizons divers, qui mettent leur engagement personnel et leur pragmatisme politique au service d'un renouveau de la vie publique, le groupe du Rassemblement démocratique et européen mène un combat pour une liberté concrète de l'homme. Il entend poursuivre ce combat.

Signée de : MM. François Abadie, Gilbert Baumet, Georges Berchet, Jacques Bimbenet, André Boyer, Louis Brives, Ernest Cartigny, Henri Collard, Yvon Collin, Etienne Dailly, Jean François-Poncet, François Giacobbi, Paul Girod, Pierre Jeambrun, Pierre Laffitte, Max Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, François Lesein, Georges Mouly, Jean Roger, Raymond Soucaret.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Les signataires de ce manifeste, fidèles aux principes de la Ve République et à l'idéal du général de Gaulle, ont décidé de se rassembler autour d'un grand dessein pour la France et les Français. Le gaullisme aujourd'hui, c'est la réunion d'hommes et de femmes qui sont d'accord pour construire l'avenir sur les valeurs fondamentales qu'ils ont en commun.

Notre mouvement s'inscrit dans la lignée de tous les grands élans qui, à travers l'histoire, ont permis au pays de s'élever au-dessus de lui-même pour faire face victorieusement à l'adversité.

En vue de relever les nombreux défis auxquels notre nation est confrontée, notre mouvement, dans un souci de rassemblement et de concorde, affirme une ambition pour son avenir et la volonté de se doter des moyens de la réaliser.

1. La liberté :

Les Français sont les héritiers d'une civilisation qui proclame le caractère sacré des droits de l'homme et du citoyen.

Aujourd'hui, pour nous gaullistes, c'est la liberté de chaque homme de créer, d'entreprendre et de participer aux décisions qui doit être défendue.

Cette liberté, moteur de tout progrès, appelle le développement du référendum d'initiative populaire et du référendum local, véritables instruments d'une démocratie moderne.

La liberté, c'est aussi pour les collectivités locales la possibilité de s'administrer d'une manière autonome avec les moyens nécessaires à leur épanouissement. Le grand mouvement de décentralisation qui doit tout à la pensée et à l'action du général de Gaulle est aujourd'hui menacé par la volonté du pouvoir qui se résigne mal à voir l'opposition nationale diriger avec efficacité le plus grand nombre de nos collectivités. L'avenir de nos communes rurales est également en jeu. De nombreux projets tendent à les atteindre dans leur indépendance et leur existence même. Le groupe du Rassemblement pour la République pèsera de tout son poids pour écarter ces menaces et assurer ainsi le succès de la décentralisation.

La liberté, c'est enfin la promotion de l'initiative individuelle, qui pourra d'autant mieux s'épanouir que seront contenus l'omnipotence de l'Etat, source de paralysie, et les excès de la bureaucratie. A ce prix, pourra être obtenu un allègement des charges publiques.

2. La patrie :

La France est notre patrie, notre idéal, notre avenir et notre fierté. C'est pourquoi, sans nationalisme ni égoïsme excessifs, nous nous battons pour l'identité et l'unité de la France.

L'affirmation du sentiment national doit se traduire par un renouveau de la notion même de nationalité et par un contrôle strict de l'immigration. En revanche, une solidarité active doit s'exercer pleinement en faveur de ceux qui désirent s'intégrer à la communauté nationale.

Notre patrie, pour sa sauvegarde, nécessite une défense nationale indépendante et puissante, disposant des moyens suffisants pour assurer efficacement les missions qui sont les siennes. Elle requiert également une politique familiale audacieuse pour une France plus nombreuse et plus solidaire.

3. La solidarité :

Si l'héritage du gaullisme c'est l'amour de la patrie et le souci de sa grandeur, c'est aussi la solidarité nationale et le progrès social. Là est la finalité de toute action politique. Gouverner c'est assurer la sécurité et la dignité de chacun.

C'est pourquoi la lutte contre le terrorisme et la violence doit constituer le premier des devoirs d'un Etat responsable.

Ensuite, l'égalité des Français face aux aléas de la vie passe par le renforcement et le perfectionnement de notre système de protection sociale. Mais la véritable solidarité c'est de permettre l'égalité des chances dès le départ, c'est pourquoi il est urgent de déclarer prioritaire une réforme en profondeur de l'éducation et de la formation en vue de faciliter l'accès à l'emploi pour tous.

L'égalité entre les Français suppose aussi l'accès de tous à la culture.

Au sein de l'entreprise, et conformément à nos engagements de toujours, il faut assurer la promotion des salariés par la participation et l'actionnariat populaire et leur garantir le libre choix de leurs représentants.

4. L'Europe :

L'Europe que nous voulons construire repose sur la paix, la démocratie, le progrès et la prospérité.

Dans cette Europe, la France doit agir pour développer la compréhension mutuelle des peuples d'Europe et promouvoir une politique sociale européenne de protection et de solidarité qui respecte les acquis nationaux.

A cet égard, nous exercerons notre vigilance sur la dépossession de leur pouvoir législatif des Parlements nationaux au profit de la Commission européenne. Nous ne pouvons accepter cet état de fait, aussi longtemps que le mode d'élaboration du droit communautaire sera le seul apanage de la bureaucratie européenne, dépourvu de tout caractère démocratique.

5. La générosité :

L'injustice, la faim, la misère accablent le monde. Notre sens moral, nos valeurs, nos intérêts aussi, nous interdisent de nous résigner.

En effet, nous considérons que la France a le devoir d'aider les peuples les plus démunis et plus particulièrement ceux qui habitent les pays de l'Afrique francophone.

En conséquence, nous devons engager un développement accru de la coopération technique, agricole et scientifique pour une véritable gestion mondiale de l'environnement, ceci s'accompagnant d'une meilleure aide aux pays pauvres, doublée d'un effort continu pour entraîner dans cette voie les autres pays développés.

Voici donc les grands objectifs que se fixent les signataires de ce manifeste, fidèles aux ambitions du général de Gaulle. Ils aspirent à adopter une attitude et à rassembler les Français pour organiser le sursaut salutaire de la France.

Signée de MM. Michel Alloncle, Louis Althape, Honoré Baille, Henri Belcour, Jacques Bérard, Jean Bernard, Roger Besse, Paul Blanc, Yvon Bourges, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brisepierre, MM. Camille Cabana, Michel Cadaguès, Robert Calmejane, Jean-Pierre Camoin, Auguste Cazalet, Jean Chamant, Jacques Chaumont, Jean Chérioux, Maurice Couve de Murville, Charles de Cuttoli, Luc Dejoie, Jean-Paul Delevoye, Jacques Delong, Charles Descours, Michel Doublet, Alain Dufaut, Pierre Dumas, Philippe François, Philippe de Gaulle, Alain Gérard, François Gerbaud, Charles Ginésy, Daniel Goulet, Adrien Gouteyron, Paul Graziani, Georges Gruillot, Yves Guéna, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Bernard Hugo, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, André Jarrot, André Jourdain, Christian de La Malène, Gérard Larcher, René-Georges Laurin, Marc Lauriol, Dominique Leclerc, Jacques Legendre, Jean-François Le Grand, Guy Lemaire, Maurice Lombard, Simon Loueckhote, Philippe Marini, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Jacques de Menou, Mme Hélène Missoffe, MM. Geoffroy de Montalembert, Paul Moreau, Lucien Newirth, Paul d'Ornano, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Soséfo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Alain Pluchet, Christian Poncelet, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Jesselin de Rohan, Roger Romani, Michel Rufin, Maurice Schumann, Jean Simonin, Jacques Sourdille, Louis Souvet, Martial Taugourdeau, René Tréguët, Jacques Valade, Alain Vasselle, Serge Vinçon.

GRUPE SOCIALISTE

Le but du parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes les aliénations qui l'oppriment et, par conséquent, d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés naturelles dans le respect de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Riches d'avoir participé, à côté des gouvernements successifs dirigés par des socialistes et avec le Président de la République, François Mitterrand, à la construction d'une France plus juste, plus libre et plus solidaire, les sénateurs socialistes sont fiers du travail accompli de juin 1981 à mars 1986 et depuis mai 1988. Depuis qu'ils sont durablement au pouvoir, les socialistes ont beaucoup réalisé.

Conformément aux engagements pris dès 1981 par François Mitterrand, priorité a été donnée à la décentralisation, à la recherche, à la formation professionnelle, à l'industrie, à la revalorisation de l'école publique, à la modernisation de l'appareil productif, à l'assainissement économique et à la lutte contre l'inflation, à la démocratisation du secteur public, à la conquête de nouveaux espaces de liberté et au foisonnement culturel, à l'ouverture de droits nouveaux pour les travailleurs, politique qui a scellé les bases de la rénovation et du développement. Ces priorités demeurent, mais s'y ajoute la volonté d'assurer un plus juste partage des fruits de la croissance.

La France forte et indépendante s'est engagée résolument dans la voie d'une construction économique et politique de l'Europe face aux deux plus grandes puissances et à la domination technologique américaine et japonaise. Les socialistes sont fiers d'avoir largement contribué au succès du référendum voulu par le Président de la République pour l'approbation du traité sur l'Union européenne. L'Europe doit aussi aider les peuples du tiers monde à trouver la voie du progrès dans la liberté en jetant les bases d'un ordre mondial nouveau et juste.

L'action menée a exigé l'effort de tous, et notamment de ceux qui nous sont les plus proches : les résultats sont considérables et constituent des acquis économiques et sociaux décisifs pour la collectivité.

Les sénateurs socialistes savent que l'effort pour moderniser la France trouve son sens et sa portée dans une volonté de justice qui se traduit par une fiscalité plus équilibrée, par un relèvement des bas salaires, par une solidarité effective avec les chômeurs, les personnes âgées, les handicapés, par un système éducatif qui assure une véritable égalité des chances, par la défense, partout et toujours, des droits de l'homme.

Fidèle soutien du Gouvernement de Pierre Bérégovoy, le groupe socialiste continuera à combattre, sans concession mais sans démagogie, sans faiblesse mais sans exclusive, pour l'approfondissement des réformes engagées et pour la disparition des inégalités qui marquent encore, deux cents ans après la Révolution, la société française.

Les idéaux de liberté, d'égalité, de solidarité et de laïcité de l'Etat, qui constituent le legs de la République française à l'histoire universelle, demeurent les nôtres. Ils ont toujours besoin d'être défendus.

Nous voulons la consolidation des libertés nouvelles conférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation.

Nous refusons que la modernisation de notre pays et l'adaptation de son appareil de production à l'environnement international se traduisent par l'instauration d'une société « à deux vitesses » dans laquelle de nombreux travailleurs seraient voués aux emplois précaires et mal rétribués.

Nous veillerons au maintien de notre système de protection sociale, conquis à travers des décennies de lutte syndicale.

Nous lutterons contre les tentations de racisme, de xénophobie et plus généralement de refus de l'autre qui se manifestent dans le camp conservateur, sous l'influence de son aile la plus extrême.

Les sénateurs socialistes savent la responsabilité qui est la leur. Ayant prouvé leur capacité à participer activement à la gestion du pays, ils mettront au service de la France leur volonté et leur travail pour que ne soient pas dilapidés les acquis des efforts des Français et pour qu'entouré du Président de la République et du Gouvernement soient rassemblées les forces qui permettront de bâtir une France juste et solidaire.

Signée de : MM. Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Jacques Bellanger, Mmes Monique Ben Guiga, Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roland Bernard, Jean Besson, Jacques Bialski, Pierre Biarnès, Marc Bœuf, Marcel Bony, Jacques Carat, Jean-Louis Carrère, Robert Castaing, Michel Charasse, Marcel Charmant, William Chervy, Claude Cornac, Raymond Courrière, Roland Courteau, Gérard Delfau, Jean-Pierre Demerliat, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, M. Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut,

Claude Estier, Léon Fatous, Claude Fuzier, Aubert Garcia, Gérard Gaud, Roland Huguet, Philippe Labeyrie, Tony Larue, Robert Laucournet, Paul Loridant, François Louisy, Philippe Madrelle, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Charles Metzinger, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Guy Penne, Daniel Percheron, Louis Perrein, Jean Peyraffite, Louis Philibert, Claude Pradille, Roger Quilliot, Paul Raoult, René Régnauld, Gérard Roujas, André Rouvière, Claude Saunier, Mme Françoise Seligmann, MM. Michel Sergent, Franck Sérusclat, René-Pierre Signé, Fernand Tardy, André Vezinhet, Marcel Vidal.

BUREAU DU SÉNAT

Dans ses séances des 2 et 7 octobre 1992, le Sénat a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président : M. René Monory.

Vice-présidents : MM. Jean Chamant, Jean Faure, Michel Dreyfus-Schmidt, Roger Chinaud, Etienne Dailly et Yves Guéna.

Questeurs : MM. Jacques Bialsky, Lucien Neuwirth et Serge Mathieu.

Secrétaires : MM. Philippe Adnot, François Autain, Emmanuel Hamel, Roger Husson, Gérard Larcher, François Lesein, Daniel Millaud, Jacques Moission, Henri de Raincourt, André Rouvière, André Vallet et Robert Vizet.

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

COMMUNICATIONS FAITES PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi :

- d'une requête enregistrée le 5 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de l'Oise ;

- d'une requête enregistrée le 5 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Moselle ;

- de trois requêtes enregistrées le 6 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le territoire de Nouvelle-Calédonie ;

- d'une requête enregistrée le 6 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Réunion ;

- d'une requête enregistrée le 6 octobre 1992 contre les élections sénatoriales du 27 septembre 1992 dans le département de la Meurthe-et-Moselle.